

Tolérance et avantages en matière de stationnement pour les professionnels de santé

Depuis aujourd'hui et suite à une délibération votée lors du conseil municipal du 29 mars dernier, la Ville de Valence applique plusieurs mesures permettant de **faciliter le stationnement des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, dans le cadre de leurs missions.**

Ainsi, les **médecins, sages-femmes et infirmiers** qui, jusqu'ici étaient obligés de régler leur stationnement dans les emplacements payants en voirie, bénéficient d'une **tolérance particulière de la part des forces de l'ordre** pendant l'exercice de leurs missions au domicile de leurs patients, comme le prévoient deux circulaires datant de mars 1986 et de janvier 1995. A noter que cette tolérance ne peut être appliquée qu'aux véhicules porteurs du caducée et non stationnés devant les cabinets médicaux.

Ces deux circulaires nationales ne permettent pas d'appliquer cette tolérance au personnel paramédical. C'est pourquoi, dans un **souci d'équité** avec ces professions qui subissent les mêmes contraintes de déplacements, et dans l'optique d'**améliorer les services rendus aux habitants du centre-ville** notamment, la Ville de Valence a souhaité mettre en place **une politique de stationnement particulièrement avantageuse** à destination des kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, podologues, aides-soignants et auxiliaires de vie.

Ainsi, **à partir d'aujourd'hui, un abonnement de 10€ par mois est mis en place pour ces professionnels**, abonnement qui leur permet de bénéficier de tickets gratuits de stationnement d'une heure maximum sur un même emplacement lors de leurs déplacements au domicile des patients (dans les zones où le stationnement en voirie est payant et en l'absence de législation permettant de leur rendre le stationnement gratuit). La délivrance de tickets gratuits, qui se fait via les horodateurs, peut être renouvelée autant de fois que nécessaire dans la journée.

Pour toute question, les professionnels de santé peuvent joindre le pôle stationnement de la Ville au 04 75 63 76 20.



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
06 28 79 81 45 – emilie.gay@mairie-valence.fr